



*Conseil Municipal*  
*Séance*  
*du 30 Mars*  
*2009*

*Compte-rendu*



# SOMMAIRE

## 1- FINANCES

1.1 Taxe sur les emplacements publicitaires .....	3/13
1.2 Indemnités de gardiennage des édifices culturels .....	4/13
1.3 Tarifs des activités SMEJ – Année 2009 .....	4/13
1.4 Camping des Grands Ansanges – Tarifs année 2009 .....	5-6-7/13
1.5 Subvention exceptionnelle association Eurocuivres .....	7/13

## 2- RESSOURCES HUMAINES

2.1 Gestion du terrain de camping - saison 2009 - recrutement personnel saisonnier ..	8/13
---	------

## 3- URBANISME

3.1 Alignement Rue de la Récille - Acquisition parcelles appartenant à la Succession de M. et Mme Louis KRAUSS .....	8-9/13
3.2 Alignement Rue de la Récille - Acquisition parcelle appartenant à M. Pierre KRAUSS .....	9/13
3.3 Alignement Rue de la Récille - Acquisition parcelle appartenant à la succession DUPONT SEIGNEUR .....	9/13
3.4 Alignement Rue de la Récille - Acquisition parcelle appartenant à Mme & M. Félix NAPPEZ.....	10/13
3.5 Alignement Rue de la Récille - Acquisition parcelle appartenant à Mme & M. Pierre GUYOT .....	10/13

## 4- TRAVAUX

4.1 Consolidation des vestiges du théâtre romain - Année 2009 - demande de subventions .....	11/13
4.2 Convention de partenariat alternative chantiers/ville - Année 2009 - mise en œuvre d'actions d'insertion .....	12/13

### Pour information :

- DECISION N°2 du 16 mars 2009 – convention d'occupation précaire M. D. HUMBERT à compter du 9.03.09.....	12/13
---	-------

5- QUESTIONS DIVERSES .....	13/13
-----------------------------	-------

**Etaient présents** : M. Daniel BORDE, Mme Annie ROY, M Jean-Paul ADAM, Mme Colette CANTIN, M. Jean-Paul HUMBERT, Mme Nadine BERGER, M. Patrick ALIN, Adjoints, M. Jacky LEVÔTRE, conseiller délégué, Mme Marie-Rose ROLLAND, Mme Hélène CAMBOULAS, Mme Nathalie JEANNEROT, M. Julio GOMEZ, M. Claude LOIGET, Mme Joëlle BRUN, M. Frédéric DOMINGUEZ, Mme Myriam PAICHEUR, , M. Jean Pierre HOCQUET, Mme Bérangère PAGNOT, M. Marcel JOURNOT, Mme Elisabeth BRANDT, Mme Suzanne PILUTTI, Mme Claudie SALOMON, conseillers.

**Etaient représentés** : M. Jean Jacques CARILLON, Mme Emmanuelle VANEY, M. Richard MILLOT, M. Eric CHARLES, M. Stéphane LANGOLF, conseillers.

**Etaient excusés** : M. Joseph TYRODE, Maire, Mme Monique DI GERMANIO, conseillère.

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie JEANNEROT, conseillère.



Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2009 : adopté à l'unanimité.

## **1- FINANCES**

### **1.1 Taxe sur les emplacements publicitaires**

Le Maire empêché, M. Daniel BORDE, Premier Adjoint propose au Conseil Municipal de fixer le tarif des taxes sur les emplacements publicitaires.

Il explique que le tarif est fixé au maximum autorisé et qu'il n'y a qu'un type de panneau, non éclairé.

A compter du 1er janvier 2010, il propose que les tarifs de la taxe communale sur les emplacements publicitaires soient reconduits et fixés ainsi, suivant l'article L 2333-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>1<sup>ère</sup> catégorie</b>	<b>Tarif par M2</b>
Emplacements non éclairés autres que ceux supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente	15 €

Il demande l'autorisation de fixer le tarif des taxes sur les emplacements publicitaires comme précité.

*UNANIMITÉ*

## **1.2 Indemnités de gardiennage des édifices culturels**

Le Premier Adjoint expose au Conseil Municipal :

Monsieur l'abbé Michel BONNET et Monsieur le Pasteur Pamgu MAYANGA bénéficient d'une indemnité de gardiennage pour les édifices culturels. Le plafond indemnitaire fixé par la loi des finances 2007 a été revalorisé de 0.79 %, soit 468.15 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice de culte.

M. BORDE demande l'autorisation de verser l'indemnité annuelle de 468.15 € à Monsieur l'abbé Michel BONNET ainsi qu'à Monsieur le pasteur, Pamgu MAYANGA.

*MAJORITÉ ET UNE ABSTENTION*

## **1.3 Tarifs des activités SMEJ – Année 2009**

M. Daniel BORDE présente et propose le maintien des tarifs des activités SMEJ pour l'année 2009 :

En effet, la commune de Mandeur par le biais du SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE organise diverses manifestations pour les enfants de 7 -16 ans en vue de leur proposer des activités éducatives et récréatives accessibles à toutes les familles mandubiennes (Fête de l'enfance, Marché de Noël, Activités Maison des Jeunes).

Lors de ces manifestations auront lieu des ventes de divers sujets, boissons, crêpes, gaufres, glaces et gâteaux.

Aussi, il convient de fixer les différents tarifs qui seront appliqués à savoir :

Glaces	0.50 €	
Boissons vendues au verre	0.50 €	
Crêpes fourrées au choix	0.50 €	Sucre, chocolat, confiture
Gaufres fourrées au choix	0.50 €	Sucre, chocolat, confiture
Gâteaux en portion	0.50 €	
Carte de vœux	0.50 €	Lot de 2 cartes
Bougeoirs avec bougie	1.50 €	
Petit bougeoir avec bougie	0.30 €	
Aimants décoratifs	0.50 €	Lot de 2
Décor de table pour Noël	2 €	
Décorations de sapins	0.50 €	
Photophore avec bougie	0.50 €	
Bougie	1.50 €	
Confection atelier bois/bougie	0.50 €	Par participant
Confection création pâtisserie	0.50 €	Par participant
Sujets	0.50 €	
Objets décoratifs	1 €	

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à appliquer les tarifs énoncés ci-dessus.

*UNANIMITÉ*

## **1.4 Camping des Grands Ansanges – Tarifs année 2009**

M. Daniel BORDE présente les tarifs du camping pour la saison 2009.

Il propose la reconduction des tarifs 2008 en précisant que peu de travaux ont été réalisés au sein de celui-ci.

Le Camping municipal des Grands Ansanges sera ouvert du **30 avril au 04 octobre 2009**. Aussi, il convient de fixer les tarifs des services proposés.

Il convient également, afin de faciliter l'accès aux vacances aux personnes en situation sociale difficile de prévoir un tarif spécifique sur les prestations hébergement et droits de place pour les jeunes de moins de 25 ans au chômage, pour les bénéficiaires du RMI (RMA) et pour les étudiants sur présentation de pièces justificatives.

Aussi, M. BORDE demande au Conseil Municipal :

- d'accepter les tarifs des prestations camping proposés ci-après,
- de décider la poursuite de l'encaissement hebdomadaire des droits de place et d'hébergement,
- de fixer une remise de 10 % du montant total de la facture (hébergement, emplacement) pour les groupes de vingt personnes et plus.

### **CAMPING TARIFS 2009**

<b>1 - Hébergement :</b> <b>Encaissement hebdomadaire sauf garage mort</b>		
	<b>Plein tarif</b>	<b>Etudiants Jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'emplois bénéficiaires du RMI - RMA sur présentation attestation</b>
Une personne	2.70	1.90
Enfants de moins de 6 ans	Gratuit	
Un invité	1.60	
Groupes de 20 personnes et plus	remise de 10 %	
Un animal	1.00	

<b>Emplacement :</b>		
Tente	2.70	1.90
Caravane, camping car	3.00	2.00
Grand confort	5.50	4.00
Véhicule supplémentaire	1.70	1.20
Groupes de 20 personnes et plus	remise 10 %	
Location caravane	50 € la semaine 10 € la nuit	
<b>Branchement électrique :</b>		
4 ampères	2.40	
10 ampères	4.00	
<b>Garage mort :</b>		
Forfait mensuel	60.00	
Forfait quinzaine	33.00	
Forfait hebdomadaire	21.00	
Forfait journalier	3.50	

<b>2 - Tarifs bar</b>	
Café	1.10
Café crème	1.30
Grand café	1.80
Grand café crème	2.00
Thé	1.30
Chocolat	1.80
<b>Apéritifs</b>	
Ricard – pastis	2.00
Martini – Suze	2.00
Whisky	3.50
<b>Boissons diverses</b>	
Coca Cola	1.80
Orangina	1.80
Jus de fruits	1.80
Perrier	1.80
Nestéa	1.80
Diabolo (limonade + sirop)	1.50
Sirop (eau minérale + sirop)	1.00
Bière Heineken 1664	2.00

Bière brune Pelforth	2.20
Bière Despérados	3.00
Panaché	1.80
Rosé - Blanc (verre)	1.10
Blanc cassis	1.30
Kir	1.80
<b>Digestifs</b>	
Cognac – Armagnac	3.00
Malibu	3.00
Marie Brizard	3.00
<b>Glaces</b>	
Cônes	1.80
Calippo	1.80
Esquimaux	1.00
Magnum	2.20
Soléro	2.20
Glaces à l'eau/sorbets	1.00
<b>3 – Jeux</b>	
Baby-foot (1 partie)	0.50
Mini-golf	2.50
<b>4 – Machine à laver</b>	2.50
<b>Sèche-linge</b>	1.50

*UNANIMITÉ*

### **1.5 Subvention exceptionnelle association Eurocuivres**

M. Jean Paul ADAM, Adjoint à la vie associative expose au Conseil Municipal la demande de l'association Eurocuivres.

Il explique que cette association du Pays de Montbéliard organise chaque année des animations sur la commune.

L'association organise la 11<sup>ème</sup> édition du festival Eurocuivres du 17 au 27 juillet 2009, dans le Pays de Montbéliard. Cette association a pour volonté de partager le répertoire très riche de la musique pour cuivres et percussions, en organisant un festival itinérant sur différentes communes du pays de Montbéliard et offre, à ce titre, des concerts gratuits pour le public.

Afin de soutenir l'action d'Eurocuivres, M. ADAM demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

*UNANIMITÉ*

## **2 - RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 Gestion du terrain de camping - saison 2009 - recrutement personnel saisonnier**

M. Daniel Borde présente :

Afin d'assurer la gestion du camping municipal pour la saison 2009, il convient comme par les années passées de recruter du personnel saisonnier.

A cet égard, M. BORDE demande l'autorisation de procéder au recrutement de deux agents saisonniers du 27 avril 2009 au 4 octobre 2009 (dont 3 jours de préparation avant l'ouverture soit du 27 au 29 avril 2009) :

- **1 agent contractuel à temps complet - responsable de la gérance du camping municipal** - dont la rémunération sera calculée sur la base du grade d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon – indice brut 297 – indice majoré 290, à compter du lundi 27 avril 2009.
- **1 agent contractuel à temps non complet - 20 H 00 Hebdomadaire** – dont la rémunération sera calculée sur la base du grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon – indice brut 297 – indice majoré 290, à compter du lundi 27 avril 2009.

Par ailleurs, en fonction de l'occupation du camping, ces agents pourront être amenés à effectuer, de manière ponctuelle, des heures supplémentaires (au delà de 35 H 00) ou complémentaires (jusqu'à 35 H 00) pour l'agent à temps incomplet, heures qui leur seront payées selon le tarif en vigueur.

*UNANIMITÉ*

## **3 - URBANISME**

### **3.1 Alignement Rue de la Récille - Acquisition parcelles appartenant à la Succession de M. et Mme Louis KRAUSS**

M. Daniel BORDE présente :

Dans le cadre de l'élargissement de la rue de la Récille, il propose d'acquérir, les parcelles suivantes, appartenant aux conjoints KRAUSS :

- parcelle cadastrée AD 758 d'une contenance de 0 a 60 ca au prix de 9,15 € le m2, ce qui représente un montant de 549 euros.
- parcelle cadastrée AD 762 d'une contenance de 0 a 82 ca au prix de 0,23 € le m2, ce qui représente un montant de 18,86 euros.

Le montant total des acquisitions s'élève à 567,86 euros.

L'immeuble AD 758 provient de la division de la parcelle AD 90 et l'immeuble AD 762 provient de la division de la parcelle AD 101 selon le document d'arpentage n° 963A du 18 février 2009, réalisé par le Cabinet Fourniguet, Géomètres à Audincourt.

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

M. BORDE demande au Conseil Municipal de l'autoriser à réaliser cette acquisition dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

*UNANIMITÉ*

### **3.2 Alignement Rue de la Récille - Acquisition parcelle appartenant à M. Pierre KRAUSS**

Dans le cadre de l'élargissement de la rue de la Récille, M. BORDE propose d'acquérir, la parcelle cadastrée AD 759 d'une contenance de 0 a 55 ca appartenant à M. Pierre KRAUSS au prix de 0,23 € le m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant de 12,65 euros.

Ce bien provient de la division de la parcelle AD 100 selon le document d'arpentage n° 963A du 18 février 2009, réalisé par le Cabinet Fourniguet, Géomètres à Audincourt.

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

M. BORDE demande l'autorisation de réaliser cette acquisition dans les conditions mentionnées ci-dessus, de signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

*UNANIMITÉ*

### **3.3 Alignement Rue de la Récille - Acquisition parcelle appartenant à la succession DUPONT SEIGNEUR**

Dans le cadre de l'élargissement de la rue de la Récille, M. BORDE propose d'acquérir, la parcelle cadastrée AD 751 d'une contenance de 0 a 06 ca appartenant aux consorts DUPONT SEIGNEUR au prix de 0,23 € le m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant de 1,38 euros.

Ce bien provient de la division de la parcelle AD 87 selon le document d'arpentage n° 962E du 18 février 2009, réalisé par le Cabinet Fourniguet, Géomètres à Audincourt.

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à réaliser cette acquisition dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

*UNANIMITÉ*

### **3.4 Alignement Rue de la Récille - Acquisition parcelle appartenant à Mme & M. Félix NAPPEZ**

Dans le cadre de l'élargissement de la rue de la Récille, M. BORDE propose d'acquérir, la parcelle cadastrée AD 754 d'une contenance de 0 a 13 ca appartenant à Me et M. NAPPEZ Félix au prix de 9,15 € le m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant de 118,95 euros.

Ce bien provient de la division de la parcelle AD 86 selon le document d'arpentage n° 963A du 18 février 2009, réalisé par le Cabinet Fourniguet, Géomètres à Audincourt.

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

Il demande l'autorisation à réaliser cette acquisition dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

*UNANIMITÉ*

### **3.5 Alignement Rue de la Récille - Acquisition parcelle appartenant à Mme & M. Pierre GUYOT**

Dans le cadre de l'élargissement de la rue de la Récille, M. BORDE propose d'acquérir, les immeubles suivants appartenant à Mme et M. Pierre GUYOT :

- parcelle cadastrée AD 755 d'une contenance de 0 a 47 ca au prix de 9,15 € le m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant de 430,05 euros,
- parcelle cadastrée AD 763 d'une contenance de 0 a 64 ca au prix de 0,23 € le m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant de 14,72 euros,
- parcelle cadastrée AD 765 d'une contenance de 0 a 48 ca au prix de 0,23 € le m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant de 11,04 euros.

Le montant total des acquisitions s'élève à 455,81 euros.

L'immeuble AD 755 provient de la division de la parcelle AD 89, l'immeuble AD 763 provient de la division de la parcelle AD 104 et l'immeuble AD 765 provient de la division de la parcelle AD 105 selon le document d'arpentage n° 963A du 18 février 2009, réalisé par le Cabinet Fourniguet, Géomètres à Audincourt.

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

Il demande l'autorisation de réaliser ces acquisitions dans les conditions mentionnées ci-dessus et de signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

*UNANIMITÉ*

## 4 - TRAVAUX

### 4.1 Consolidation des vestiges du théâtre romain - Année 2009 - demande de subventions

M. Patrick ALIN, Adjoint aux travaux, présente au Conseil Municipal :

Depuis 1991 les travaux d'entretien et de consolidation du théâtre antique de Mandeure sont exécutés par des équipes de jeunes (ou moins jeunes) en réinsertion de l'association « Alternative chantiers ».

Les travaux de débroussaillage, de nettoyage et d'entretien, ont redonné au théâtre gallo-romain de Mandeure un aspect plus digne de sa splendeur antique.

La consolidation des maçonneries visibles consiste en une série de "re maçonneries" (démantèlement de la maçonnerie antique ou déjà restaurée et reconstruction avec le même matériau) et de renforcement des joints.

Le montant de l'opération prévue s'élève à 44 874.84 €

Des subventions peuvent être sollicitées auprès :

- du Conseil Régional, au titre de la politique « Fonds d'intervention patrimonial »,
- de l'Etat au titre des travaux d'entretien et de réparations des édifices classés Monuments Historiques,
- du Conseil Général dans le cadre d'un chantier d'insertion 2009.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Total T.T.C.	Ville	Conseil Régional	Etat	Conseil Général
		35%	20%	25%
44 874.84 €	8 974.98 €	15 706.19 €	8 974.96 €	11 217.71 €

M. ALIN demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal :

- de solliciter le Conseil Régional, l'Etat et le Conseil Général pour les subventions du montant précisé ci-dessus,
- de solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant les décisions attributives de subvention,
- d'autoriser la prise en charge par la ville des financements des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée.

*UNANIMITÉ*

## **4.2 Convention de partenariat alternative chantiers/ville - Année 2009 - mise en œuvre d'actions d'insertion**

M. ALIN, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre d'actions d'insertion et de formation au bénéfice d'adultes et de jeunes en situation d'exclusion, nous avons sollicité l'association « Alternative chantiers » pour la consolidation des vestiges du théâtre romain pour l'année 2009.

Nos engagements respectifs dans l'action d'insertion et de formation font l'objet d'une convention de partenariat comprenant les travaux d'entretien des espaces verts et les travaux de maçonnerie.

Le montant de l'opération prévue au titre de l'année 2009, s'élève à 44 874.84 €

Il demande aux membres du Conseil Municipal

- de confier les travaux à hauteur de 44 874.84 € à Alternative Chantiers,
  - de l'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante.
- les propositions précitées.

*UNANIMITÉ*

### **Pour information :**

M. BORDE présente la décision n°2 du 16 mars 2009 relative à l'occupation d'un garage par Monsieur Dominique HUMBERT à compter du 9/03/09.

M. BORDE interrompt ensuite la séance pour donner la parole au public.

M. Claude VURPILLOT tient à faire remarquer que depuis que le Conseil Municipal est formé, la presse ne publie pas les convocations ni les comptes-rendus du Conseil Municipal.

Il ajoute, que le compte-rendu affiché est difficile à lire.

Par ailleurs, il note que les impôts locaux ont fortement augmenté de 2000 à 2008 (+26.49 % pour la taxe d'habitation et 58.42% pour le foncier bâti, en 2009, +7% avec les augmentations de toutes les collectivités).

Il insiste sur le fait que cette augmentation est exagérée compte tenu de l'évolution de la situation.

Enfin, concernant les aménagements de la CAPM au belvédère, il espère que l'étude géologique réalisée est meilleure que celle de l'Axone. Il insiste sur le fait que la zone sur laquelle ont été réalisés les aménagements est une zone de faille sur roche calcaire.

La séance est reprise.

Monsieur Jean Paul HUMBERT répond qu'il y a eu une réunion avec la CAPM au cours de laquelle les techniciens ont été alertés du problème. Il précise que toutes les garanties nécessaires ont été prises.

M. Daniel BORDE ajoute que la CAPM a été vivement interpellée quant à ses inquiétudes mais qu'elle a continué son projet.

M. VURPILLOT met également en cause la responsabilité de la commune. Il affirme que c'est inutile et dangereux.

M. Daniel Borde répond que la commune sera vigilante et agira en cas de doute quelconque. Il ajoute que l'aire d'envol de deltaplane n'est pas moins dangereuse et que ce qui est important est que l'équipement soit garanti en terme de sécurité.

M. Marcel JOURNOT demande pourquoi la CAPM est intervenue au niveau de cette réalisation.

M. BORDE répond que l'aménagement des belvédères relève de sa compétence.

Il ajoute qu'au niveau de la publication des comptes rendus dans la presse, cette dernière est libre de faire ce qu'elle veut.

Enfin, au niveau des impôts, il souligne que toutes les collectivités locales sont soumises à une progression continue de la pression fiscale. Sur Mandœuvre, l'augmentation des taux est motivée par la perte importante des recettes alors que la dette augmente.

M. Claude VURPILLOT rétorque qu'il faut gérer autrement.

M. BORDE répond qu'il y a des choses qui ne peuvent être réduites et donc qu'il était nécessaire d'augmenter les taux.

M. BORDE reprend la séance.

## **5- QUESTIONS DIVERSES**

Marcel JOURNOT s'interroge sur le montant de la location des garages. Il souhaite savoir si le montant est le même pour tous.

Monsieur BORDE répond que le montant est le même pour tous les garages, mais qu'il dépend de l'état du garage.

Monsieur Jean Paul ADAM informe les membres du Conseil que la municipalité participera à la fête des associations sur le thème des contes de Perrault.  
Il ajoute que les inscriptions sont encore possibles.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h15.